

DECRET n° 83/623 du 18/7/1983

Portant nomination de Monsieur MAKOSSO-
MAKOSSO Sylvain, Professeur de 2ème Classe
2ème Echelon en qualité de Recteur de l'Uni-
versité Marien NGOUABI.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;
- (/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires et des textes modificatifs subséquents ;
- (/u l'Ordonnance n°29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- (/u la Loi n°32/65 du 12 Août 1965 abrogeant la Loi n°44/61 du 28-9-61 fixant les principes généraux de l'Enseignement ;
- (/u le Décret n°75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des salaires et rémunérations du Personnel de l'Université de Brazzaville ;
- (/u le Décret n°79/466 du 30/4/79 portant nomination de Monsieur ABIBI Daniel en qualité de Recteur de l'Université Marien NGOUABI ;
- (/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement.

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MAKOSSO-MAKOSSO Sylvain, Professeur de 2ème classe, 2ème Echelon précédemment Vice-Recteur est nommé Recteur de l'Université Marien NGOUABI en remplacement de Monsieur Daniel ABIBI, appelé à d'autres Fonctions.

.../...

ARTICLE 2.- Sont abrogées les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juillet 1983

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES.

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Bernard COMBO MATSIONA.-